

**Objet : Risques Psychiques Importants parmi le personnel dû à la distribution des fiches emploi par la hiérarchie (classification)**

**Courriel des DSC CGT du 3 octobre :**

" Bonjour Monsieur Sainjon,

*Vous avez fait transmettre des fiches individuelles aux salariés, et notamment pour **certains qui sont actuellement cadres en les positionnant en tant que non-cadres.***

*Ceci est bien évidemment un **facteur élevé de risque psychique créé volontairement par l'ONERA** depuis le 15 septembre.*

*En conséquence, la CGT vous demande de retirer dès aujourd'hui l'ensemble des fiches emploi transmises afin de ramener un climat social normal dans l'entreprise.*

*Même s'il n'y a pas de baisse de salaire directe envisagée, il y a des conséquences évidentes pour les personnes ciblées, pour qui la reconnaissance des diplômes des personnes en place est déjà remise en cause...*

*Dans l'attente de votre action et de votre diligence, Bien cordialement.*

Copie : Inspection du travail, Fédération des travailleurs de la Métallurgie "

**Réponse de la DRH du 24 octobre :**

" Bonjour Messieurs les délégués syndicaux centraux,

*Vous alertez la direction générale sur les risques psycho-sociaux importants qui seraient liés au déploiement de la nouvelle classification des emplois de la métallurgie. Aussi ai-je attentivement considéré les conclusions émanant des directions et services en regard des préoccupations dont vous faites état.*

*Comme cela a été précisé lors de la dernière réunion du CSEC, ce projet n'aura vocation à être mise en œuvre à l'ONERA qu'une fois les modalités pratiques d'application négociées. Des adaptations et compléments y seront donc apportés, notamment sur la reconnaissance individuelle, les promotions ou la mobilité.*

*L'ensemble de la direction générale a conscience des interrogations inévitables que soulève ce projet d'évolution de la classification. Pour y répondre et compléter les informations diffusées depuis le lancement du projet en juin 2022, la direction de l'ONERA rencontrera prochainement le personnel sur les différents sites.*

*De nombreuses questions pourront facilement trouver une réponse dans l'adaptation du projet et la négociation prévue avec les organisations syndicales. Je ne peux que vous inviter à participer à ces discussions pour enrichir le projet.*

*Enfin, les changements de catégorie liés à l'application de la nouvelle classification sont globalement favorables aux salariés. En effet, **une dizaine de salariés non-cadres seraient positionnés sur un emploi cadre alors que deux seulement connaîtraient une situation inverse.** Chacun de ces cas fera l'objet d'un traitement spécifique avec leurs responsables.*

*Restant à votre disposition, Cordialement "*